

Initiatives ministérielles

ments aux termes de la Loi électorale du Canada à quelque fin que ce soit. Pourtant, le leader du gouvernement à la Chambre, qui est censé s'y connaître dans ce domaine, a fait cette déclaration affreusement erronée.

Des pouvoirs sans précédent sont en l'occurrence accordés à un mandataire du Parlement qui devra diriger une campagne référendaire et qui sera conseillé par qui, croyez-vous? Par le ministre auquel il doit rendre des comptes. Pour une raison ou une autre, il a certains comptes à rendre à un ministre. Qui lui dira comment organiser le scrutin? Le ministre se fera certainement un plaisir de le faire. Il a déjà une réputation d'arrogant et de tyran. Il va intimider le directeur général des élections. C'est regrettable. Il ne faudrait pas accorder ce pouvoir sans prévoir certaines vérifications et certaines garanties. Or, la vérification qui s'impose, c'est de présenter les règlements à la Chambre.

Qu'arrivera-t-il? Le projet de loi exempte les règlements de l'examen prévu en vertu de la loi sur les textes réglementaires. Examinez cette mesure. J'exhorte les députés à la lire. Il faut modifier cela.

Le gouvernement a commandé, au coût d'environ 18 millions de dollars, un rapport sur les élections au Canada. Le rapport traite de diverses questions, dont celle des personnes ayant le droit de vote lors des élections. Cette question a donné lieu à plusieurs contestations en vertu de la charte, contestations dont les tribunaux sont encore saisis.

L'une d'elles concerne le droit de vote des détenus et des prisonniers incarcérés dans nos établissements. Ce problème n'est toujours pas réglé. Il sera soumis à la Cour suprême du Canada. Deux hautes cours d'appel ont reconnu le droit de vote aux détenus. On aurait pensé que, dans son projet de loi référendaire, le gouvernement aurait donné suite à ces décisions et se serait dit ceci: «Nous devons résoudre ce problème, car toutes ces personnes ont actuellement le droit de vote.» Il n'en est pourtant nulle part question dans le projet de loi.

Qu'en est-il du leadership et de la réflexion? Après avoir dépensé 18 millions de dollars, le gouvernement aurait pu avoir certaines idées qu'il aurait intégrées dans le projet de loi pour essayer de résoudre le problème. Nous avons un comité qui travaille là-dessus, mais il est évident que ce comité ne peut aller nulle part parce que le directeur général des élections ne peut apporter des modifications à la Loi électorale du Canada tout en s'occupant du référendum.

Il va falloir que le projet de loi traite de cette question. Le gouvernement savait sûrement vendredi dernier, lorsqu'il a présenté le projet de loi, que ce dernier éludait la question.

Ce sont de graves omissions. Ce projet de loi a été présenté par un gouvernement qui ne sait pas ce qu'il fait. Nous l'avons toujours dit, et le caractère fort imparfait de ce projet de loi en est la preuve. Nous allons sans doute appuyer en fin de compte ce projet de loi, parce qu'il le faut bien, mais pas avant d'avoir proposé des modifications majeures au moment de l'étude en comité.

J'espère que les députés d'en face vont appuyer ces modifications. Je vois un député qui va le faire. Je suis convaincu que le ministre des sans-abri va le faire et qu'il fera de son mieux pour convaincre ses collègues.

Je l'exhorte à demander à ses collègues du Cabinet de modifier le projet de loi et de ne pas présenter une telle ordure à la Chambre. Je l'exhorte à leur demander de présenter dès le départ un projet de loi qui soit conforme à ce que les législateurs s'attendent d'un gouvernement qui est censé montrer la voie et qui a eu des années et des années pour rédiger le projet de loi en cause.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député d'Ottawa-Centre, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est —Le Régime d'assistance publique du Canada; l'honorable député de Lambton—Middlesex—L'industrie du boeuf; l'honorable député de Victoria—La défense nationale; l'honorable député d'Algoma —La Société Denison Mines.

[Traduction]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre pour débattre du projet de loi référendaire.

C'est notre chef qui a prié le gouvernement de présenter une mesure législative portant sur les référendums. Il avait alors promis, au nom de tous les membres de son caucus, qu'elle serait adoptée à toute allure dans l'intérêt du Canada et de l'unité canadienne.

À ce moment, le chef de l'opposition a demandé au gouvernement d'intervenir dans ce dossier sans parti pris politique. Il l'a prié d'adopter comme formule la consultation avec l'opposition.